



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 43658

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les relations culturelles extérieures. Dans son récent rapport « le réseau culturel de la France à l'étranger », la Cour des comptes souligne qu'avec plus de 1 500 implantations aux statuts divers, le réseau culturel français est le plus étendu du monde. Le budget global de l'action culturelle pour l'année 2013 est d'un peu plus de 1,3 milliard d'euros. Ce réseau reste toutefois confronté à une érosion de ses moyens de financement. Il est également touché par des difficultés liées à ses ressources humaines, dont les effectifs diminuent régulièrement et qui demeurent très largement dépendantes d'agents contractuels, dont la présence est limitée à quelques années. La Cour des comptes préconise donc de mettre en place en 2014 l'outil de suivi par Campus France des anciens étudiants, chercheurs et boursiers étrangers soutenus par le réseau public.

Texte de la réponse

La loi du 27 juillet 2010 a confié à Campus France une mission de suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement. Les ministères des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont chargé Campus France de concevoir une plateforme de mise en réseau en lien avec les ambassades, prenant également en compte les établissements d'enseignement supérieur et les autres partenaires. Cet outil, qui devrait être progressivement déployé en 2014, s'articulera avec les réseaux déjà existants, notamment les Clubs France animés par les ambassades. Les sites mis en place par les associations d'anciens élèves des établissements de l'AEFE ou d'enseignement supérieur français seront également invités à le rejoindre. Il aura pour objectif de maintenir le lien entre les anciens élèves et la France, de constituer des réseaux interactifs avec les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et tout autre acteur impliqué dans la mobilité étudiante, dont les collectivités locales et les associations d'anciens, et d'offrir des informations, une animation et des services attractifs aux partenaires. En s'inscrivant sur cette plateforme, les anciens étudiants étrangers auront ainsi accès à un réseau interactif global. Ils pourront bénéficier d'opportunités professionnelles, d'invitations et autres services.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43658

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12194

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12877